

T A B L E A U " A "

Extrait du Tarif des droits de douane

02-03	Foies de volailles frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure.....	100
02-06	Viandes et abats comestibles de toutes espèces (à l'exclusion des foies de volailles), salés ou en saumure, séchés ou fumés.....	100
03-02	Poissons séchés, salés ou en saumure; poissons fumés, même cuits avant ou pendant le fumage.....	120
03-03 B	Crustacés et mollusques, y compris les coquillages (même séparés de leur carapace ou coquille), frais (vivants ou morts) réfrigérés, congelés, séchés, salés ou en saumure : crustacés, non décortiqués, simplement cuits à l'eau :	
	B.- Autres :	100
	a) Crevettes.....	100
	b) Langoustes.....	100
	c) Autres crustacés de mer.....	100
	d) Fruits de mer.....	100
	e) Coquillages.....	100
	f) Autres.....	100
04-07	Produits comestibles d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs.....	20
05-03	Crins et déchets de crins, même en nappes avec ou sans support en autres matières.....	12
05-04	Boyaux, vessies et estomac d'animaux, entiers ou en morceaux, autres que ceux de poissons.....	20
05-07	Peaux, et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes et parties de plumes (même regnées), duvet bruts ou simplement nettoyés, désinfectés ou traités, en vue de leur conservation; poudres et déchets de plumes ou de parties de plumes :	
	A. - Plumes à lit et duvet,	70
	B. - Plumes de parure	70
	C. - Autres	90
05-09	Ivoire, écaille de tortue, cornes, bois, sabots, ongles, griffes et becs bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme, y compris les déchets et poudres ; fanons de baleine et d'animaux similaires bruts ou simplement préparés, mais non découpés en forme, y compris les barbes et déchets :	
	A.- Ivoire brut ou simplement préparé mais non découpé en forme ; poudres et déchets d'ivoire.....	90
	B.- Autres.....	6

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
06-01 B	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repres végétatif, en végétation ou en fleur. B.- en végétation, fleuris ou non.....	60
08-03	Figsues, fraîches ou sèches : A.- Fraiches..... B.- Sèches.....	40 40
08-05	Fruits à coques (autres que ceux du n° 08-01), frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués : A.- En coques : a) Amandes fraîches..... b) Amandes sèches..... c) Autres.....	40 40 40
08-11	Fruits conservés provisoirement (par exemple, au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation), mais impropres à la consommation en l'état.....	90
12-03 C	Graines, spores et fruits à ensemer : C.- Graines de courges.....	13 (b)
13-02 E	Gomme laque, même blanchie; gommés, gommés-résines, résines et baumes naturels : E.- Baumes naturels : a) utilisés dans la préparation de médicaments (a) b) Autres.....	6 13
15-11	Glycérine, y compris les eaux et lessives glycérineuses : A.- Destiné à la fabrication des produits pharmaceutiques (a)..... B.- Autres.....	Ex 13
16-01	Saucisses, saucissons et similaires, de viandes, d'abats ou de sang.....	100
16-02	Autres préparations et conserves de viandes ou d'abats.....	100
16-03	Extraits et jus de viande; extraits de poissons.....	100
16-04	Préparations et conserves de poissons, y compris le caviar et ses succédanés : A.- Caviar, succédanés de caviar et boutargue..... B.- Thonides..... C.- Sardines et sardinelles..... D.- Autres.....	100 100 100 100

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
17-02	<p>Autres sucres à l'état solide; sirop de sucre sans addition d'aromatisants ou de colorants; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel; sucres et mélasses caramélisés:</p> <p>A.- Glucose non additionné de colorants ou d'aromatisants a) destiné à la fabrication de produits pharmaceutiques (b) b) autres.....</p> <p>B.- Sucres additionnés d'aromatisants ou de colorants.....</p> <p>C.- Autres : a) destinés à la fabrication de produits pharmaceutiques (b)..... b) autres.....</p>	<p>Ex 6</p> <p>40</p> <p>Ex 13</p>
17-04	<p>Sucreries sans cacao :</p> <p>A.- Gommés à mâcher dites " chewing-gums" et similaires</p> <p>B.- Autres (a).....</p>	<p>100</p> <p>100</p>
19-05	<p>Produits à base de céréales obtenus par le soufflage ou le grillage : "puffed rice" "corn-flakes" et analogues.....</p>	<p>60</p>
20-01	<p>Légumes, plantes potagères et fruits préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, avec ou sans sel, épices, moutarde ou sucre (a).....</p>	<p>120</p>
20-02	<p>Légumes et plantes potagères préparés ou conservés sans vinaigre ou acide acétique :</p> <p>A.- Préparés ou conservés à l'eau de vie ou à l'alcool (b)</p> <p>B.- Autres :</p> <p>a) champignons et truffes.....</p> <p>b) choucroutes.....</p> <p>c) asperges.....</p> <p>d) tomate et purées de tomate.....</p> <p>e) olives et capres.....</p> <p>f) petits pois.....</p> <p>g) haricots verts.....</p> <p>h) artichauts.....</p> <p>i) gombes.....</p> <p>j) autres.....</p>	<p>120</p> <p>120</p> <p>120</p> <p>120</p> <p>120</p> <p>120</p> <p>120</p> <p>120</p> <p>120</p> <p>120</p> <p>120</p> <p>120</p>
20-03	<p>Fruits à l'état congelé, additionnés de sucre.....</p>	<p>120</p>
20-05	<p>Purées et pâtes de fruits, confitures, gelées, marmelades, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre.....</p>	<p>120</p>
20-06	<p>Fruits autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'alcool :</p> <p>A.- Fruits, préparés ou conservés dans un liquide sucré...</p> <p>B.- Autres (b).....</p>	<p>120</p> <p>120</p>
20-07	<p>Jus de fruits (y compris les moûts de raisins) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre :</p> <p>A.- Additionnés de sucre.....</p> <p>B.- Autres.....</p>	<p>100</p> <p>100</p>

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
21-02 A et C	<p>Extraits ou essences de café, de thé ou de maté et préparations à base de ces extraits ou essences; chicorée torréfiée et autres succédanés torréfiés du café et leurs extraits :</p> <p>A.- Extraits ou essences de café et préparation à base de ces extraits et essences :</p> <p>a) extraits ou essences de café y compris le café soluble, 100</p> <p>b) autres..... 50</p> <p>C.- autres:</p> <p>a) Extraits ou essences de thé..... 100</p> <p>b) autres..... 50</p>	
21-03	<p>Farine de moutarde et moutarde préparée:</p> <p>A.- Farine de moutarde..... 46</p> <p>B.- Moutarde préparée(a)..... 60</p>	
21-04	Sauces;condiments et assaisonnements,composés (b)..... 100	
21-05	Préparations pour soupes, potages ou bouillons; soupes, potages ou bouillons, préparés; préparations alimentaires composites homogénéisées :..... 100	
22-03	Bières..... 100	
22-05 C	<p>Vins de raisins frais; moûts de raisins frais mutés à l'alcool (y compris les mistelles) :</p> <p>C.- Vins mousseux :..... 100</p>	
22-06	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de matières aromatiques (b)..... 100	
22-09 B	<p>Alcool éthylique non dénaturé de moins de 80 degrés ; eaux de vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses;préparations alcooliques composées (dites "extraits concentrés") pour la fabrication de boissons :</p> <p>B.- Eaux de vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses; préparations alcooliques composées(dites "extraits concentrés")pour la fabrication des boissons:</p> <p>a) préparations alcooliques composées(dites"extraits concentrés") pour la fabrication de boissons(c) 140</p> <p>b) autres (c)..... 140</p>	
25-06	Quartz (autres que les sables naturels), quartzites,brutes,dégressives ou simplement débitées par sciage..... 13	
25-12	Farines siliceuses fossiles et autres terres siliceuses analogues(kieselgur, tripolite,diatomite etc....)d'une densité apparente inférieure ou égale à 1, même calcinées..... 13	
25-15	<p>Marbres, travertins, écaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente supérieure ou égale à 2,5 et albâtre, bruts, dégressifs ou simplement débités par sciage :</p> <p>A.- En blocs bruts ou équarris..... 40</p> <p>B.- Sciés..... 60</p>	

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
27-10 F	<p>Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (autres que les huiles brutes); préparations non dénommées ni comprises ailleurs contenant en poids une proportion d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux supérieure ou égale à 70 % et dont ces huiles constituent l'élément de base :</p> <p>F.- Huiles de graissage et lubrifiants :</p> <p>I.- A l'importation :</p> <p>a) huiles de graissage.....</p> <p>b) lubrifiants.....</p> <p>II.- A la sortie des usines exercées :</p> <p>a) huiles de graissage.....</p> <p>b) lubrifiants.....</p>	<p>20 (a)</p> <p>30 (a)</p> <p>Ex</p> <p>Ex</p>
27-12 A	<p>Vaseline :</p> <p>A.- A l'importation :</p> <p>a) destinée à la fabrication de produits pharmaceutiques(c).....</p> <p>b) autres.....</p>	<p>Ex (a)</p> <p>13 (a)</p>
28-50	<p>Eléments chimiques et isotopes fissiles; autres éléments chimiques radio-actifs et isotopes radio-actifs; leurs composés inorganiques ou organiques de constitution chimique définie ou non; alliages, dispersions et cermets, renfermant ces éléments ou ces isotopes ou leurs composés inorganiques ou organiques :</p> <p>A.- Destinés à des fins médicales (b).....</p>	<p>Ex</p>
28-51	<p>Isotopes d'éléments chimiques autres que ceux du n° 28-50; leurs composés inorganiques ou organiques, de constitution chimique définie ou non :</p> <p>A.- Destinés à des fins médicales(b).....</p>	<p>Ex</p>
31-02 B	<p>Engrais minéraux ou chimiques azotes:</p> <p>B.- Sulfate d'ammonium.....</p>	<p>13</p>
32-06	<p>Laques colorantes.....</p>	<p>6</p>
32-08	<p>Pigments, opacifiants et couleurs préparés, compositions vitrifiables, lustres liquides et préparations similaires, pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie; engobes; fritte de verre et autres verres sous forme de poudre, de grenailles, de lamelles ou de flacons:</p> <p>A.- Lustres liquides.....</p> <p>B.- Autres.....</p>	<p>10</p> <p>10</p>
32-11	<p>Siccatifs préparés.....</p>	<p>16</p>

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
32-12	Mastics (y compris les mastics et ciments de résine); enduits utilisés en peinture et enduits non réfractaires du genre de ceux utilisés en maçonnerie.... A.- Mastics..... B.- Autres.....	 40 40
33-01	Huiles essentielles (déterpénées ou non), liquides ou concrètes résineuses; solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, dans les huiles fixes, dans les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération; sous-produits terpéniques résiduels de la déterpénation des huiles essentielles : A.- Huiles essentielles : a) destinés à la fabrication des produits pharmaceutiques (b)..... b) autres..... B.- Solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, dans les huiles fixes, dans les cires ou matières analogues, obtenus par enfleurage ou macération : a) destinés à la fabrication des produits pharmaceutiques (b)..... b) autres..... C.- Autres : a) destinés à la fabrication des produits pharmaceutiques (b)..... b) autres.....	 Ex 40 13 26 6 20
33-06 A C et D	Produits de parfumerie ou de toilette préparés et cosmétiques préparés; eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles, même médicinales : A.- Parfums (a)..... C.- Eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles même médicinales : a) destinés à la fabrication des produits pharmaceutiques (b)..... b) autres..... D.- Autres : a) ayant des propriétés thérapeutiques ou prophylactiques reconnues par le Ministère de la Santé publique..... b) autres.....	 110 13 23 50 50
36-05 A	Articles de pyrotechnie (artifices, pétards, amorces paraffinées, fusées paragrêles et similaires) : A.- Artifices pour divertissements.....	 140
36-08 A	Ferre-cérium et autres alliages pyrophoriques sous toutes leurs formes; articles en matières inflammables : A.- Ferre-cérium et autres alliages pyrophoriques sous toutes leurs formes.....	 50

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
37-01 A	Plaques photographiques et films plans, sensibilisés, non impressionnés, en autres matières que le papier, le carton ou le tissu :	Ex
38-19	<p>A.- Pour radiologie (b).....</p> <p>Produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes (y compris celles consistant en mélanges de produits naturels) non dénommés ni compris ailleurs ; produits résiduaux des industries chimiques ou des industries connexes, non dénommés ni compris ailleurs :</p> <p>C.- Autres :</p> <p>a) Destinés à la fabrication des produits pharmaceutiques (a)(c).....</p> <p>b) Autres (a)(b).....</p>	Ex 13
39-01	<p>Produits de condensation, de polycondensation et de polyaddition, modifiés ou non, polymérisés ou non, linéaires ou non, (phénoplastes, aminoplastes, alkydes, polysters allyliques et autres polyesters non saturés, silicones, etc...) :</p> <p>A.- Présentés sous les formes indiquées aux § c et d de la note 3 du chapitre :</p> <p>I.-plaques ondulées (même armées de fibres de verre).....</p> <p>II.-Autres :</p> <p>a) destinés au conditionnement de produits pharmaceutiques (b)</p> <p>b) autres</p> <p>B.- Autrement présentés :</p> <p>I.-Polyalkydes glycérophthaliques :</p> <p>a) utilisés dans l'industrie pharmaceutique (b).....</p> <p>b) autres</p> <p>II.-Autres :</p> <p>a) utilisés dans l'industrie pharmaceutique (b).....</p> <p>b) autres</p>	26 13 20 6 46 6 13
39-02	<p>Produits de polymérisation et copolymérisation (polyéthylène, polytetrahaloéthylènes, polyisobutylène, polystyrène, chlorure de polyvinyle, acétate de polyvinyle, chloracétate de polyvinyle et autres dérivés polyvinyliques, dérivés polyacryliques et polyméthacryliques, résines de coumarone-indène, etc...) :</p> <p>A.- Présentés sous les formes indiquées aux § c et d de la note 3 du chapitre :</p> <p>I.-Polyane présentée sous forme de feuilles, gaines ou rouleaux destinée à l'agriculture forcée sous serre (forçage) ou à la conservation de l'humidité du sol (paillage).....</p> <p>II.-Autres :</p> <p>a) destinés à l'industrie pharmaceutique (b).....</p> <p>b) Autres</p>	13 13 20

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
39-03	<p>B.- Autrement présentés:</p> <p>I.- Emulsions vinyliques et acryliques, acétates de polyvinyle;</p> <p>a) destinées à l'industrie pharmaceutique (b) .</p> <p>b) Autres.....</p> <p>II- Autres :</p> <p>a) destinés à l'industrie pharmaceutique (b).....</p> <p>b) Autres.....</p> <p>Cellulose régénérée; nitrates, acétates et autres esters de la cellulose, éthers de la cellulose et autres dérivés chimiques de la cellulose, plastifiés ou non (colloïdine et colloidions, celluloid, etc), fibre vulcanisés:</p> <p>A.- Fibre vulcanisée:</p> <p>a) plaques d'acétate de cellulose pour la fabrication des montures de lunettes (c).....</p> <p>b) autres.....</p> <p>B.- Autres:</p> <p>I. Présentés sous les formes indiquées aux § c et d de la note 3 du chapitre:</p> <p>a) destinés au conditionnement des produits pharmaceutiques (b).....</p> <p>b) autres.....</p> <p>II. Autrement présentés (a):</p> <p>a) utilisés dans la fabrication des produits pharmaceutiques (b).....</p> <p>b) autres.....</p>	<p>6</p> <p>26</p> <p>6</p> <p>13</p> <p>13</p> <p>20</p> <p>Ex</p> <p>20</p> <p>10</p> <p>13</p>
39-04	<p>Matières albuminoïdes durcies (caseine durcie, gélatine durcie, etc...):</p> <p>A.- Présentés sous les formes indiquées aux § c et d de la note 3 du chapitre.....</p> <p>B.- Autrement présentées.....</p>	<p>20</p> <p>13</p>
39-05	<p>Résines naturelles modifiées par fusion (gommes fondues) ;résines artificielles obtenues par estérification de résines naturelles ou d'acides résiniques (gommes esters) ; dérivés chimiques du caoutchouc naturel (caoutchouc chloré, chlorhydraté, cyclisé, oxydé, etc...)(a):</p> <p>A.- Résines:</p> <p>a) présentées sous les formes indiquées aux § c et d de la note 3 du chapitre.....</p> <p>b) autrement présentées.....</p>	<p>20</p> <p>13</p>

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
39-06	<p>B.- Autres:</p> <p>a) présentées sous les formes indiquées aux c et d de la note 3 du chapitre.....</p> <p>b) autrement présentées.....</p> <p>Autres hauts polymères, résines artificielles et matières plastiques artificielles, y compris l'acide alginique, ses sels et ses esters ;linoxnye:</p> <p>A.- Présentés sous les formes indiquées aux c et d de la note 3 du chapitre:</p> <p>a) destinés au conditionnement des produits pharmaceutiques (b).....</p> <p>b) autres.....</p>	<p>20</p> <p>13</p> <p>13</p> <p>20</p>
39-07	<p>B.- Autrement présentés:</p> <p>a) utilisés dans la fabrication des produits pharmaceutiques (b).....</p> <p>b) autres.....</p> <p>Ouvrages en matières des N°s 39-01 à 39-06 inclus:</p> <p>A.- Capsules et bouchons:</p> <p>a) destinés au conditionnement des produits pharmaceutiques (b).....</p> <p>b) autres.....</p> <p>B.- Articles de conditionnement (sacs, sachets, boîtes, etc...):</p> <p>I Flacons poudreurs</p> <p>a) destinés au conditionnement des produits pharmaceutiques (b).....</p> <p>b) Autres.....</p> <p>II Autres</p> <p>a) destinés au conditionnement des produits pharmaceutiques (b).....</p> <p>b) Autres.....</p> <p>C.- Articles de ménage et d'économie domestique.....</p> <p>D.- Autres ouvrages:</p> <p>a) Eventails et écrans à main ainsi que leurs montures et feuilles présentées isolément ...</p> <p>b) Pions pour boutons.....</p> <p>c) Articles pour usage technique tels que courroies, joints, rondelles, etc... ..</p> <p>d) Buscs pour corsets, pour vêtements ou accessoires de vêtements et similaires.....</p> <p>e) Autres.....</p>	<p>3</p> <p>13</p> <p>20</p> <p>26</p> <p>20</p> <p>40</p> <p>32</p> <p>40</p> <p>42</p> <p>100</p> <p>10</p> <p>10</p> <p>6</p> <p>32</p>
40-07	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé, même recouverts de textiles ;fils textiles imprégnés ou recouverts de caoutchouc vulcanisé.....	13
40-08	Flaques, feuilles, bandes, batons et profilés, en caoutchouc vulcanisé, non durci.....	13

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
40-09	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé, non durci:	
	A. - Tubes et tuyaux pour la garniture de cylindre de machines	6
	B. - Autres tubes et tuyaux d'un diamètre intérieur inférieur à 69 mm	13
	C. - Autres	6
40-10	Courroies transporteuses ou de transmission en caoutchouc vulcanisé:	
	A.- Courroies transporteuses.....	6
	B.- Courroies de transmission:	
	a) d'une circonférence inférieure à 120 cm.....	13
	b) autres.....	6
40-11 A, Ba et Ca	Bandages, pneumatiques, bandes de roulement amovibles pour pneumatiques, chambre à air et "Flaps", en caoutchouc vulcanisé non durci, pour roues de tous genres:	
	A.- Bandages pleins ou creux (mi-pleins) et bandes de roulement.....	26
	B.- Chambre à air et flaps d'un poids unitaire de:	42
	a) 2 Kg et moins.....	
	C.- Pneumatiques, y compris ceux ne nécessitant pas de chambre à air, d'un poids unitaire de:	
	a) 15 kg et moins.....	42
40-14	Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé, non durci:	
	A.- Matelas, oreillers et coussins pneumatiques:	
	a) destinés aux hôpitaux et assimilés (b).....	60
	b) autres.....	120
	B.- Articles pour usages techniques.....	16
	C.- Autres ouvrages:	
	a) destinés aux hôpitaux et assimilés (b).....	42
	b) bouchons neutres 20 x destinés au conditionnement des produits pharmaceutiques (a).....	Ex
	c) autres.....	46
42-01	Articles de sellerie et de bourrellerie pour tous animaux (selles, harnais, colliers, traits, genouillères, etc...) en toutes matières.....	100
42-02 Ab et B	Articles de voyage (malles, valises, boites à chapeaux, sacs de voyage, sacs à dos, etc...) sacs à provisions, sacs à main, cartables, serviettes, porte-feuilles, porte-monnaie, trousse de toilette, trousse à outils, blagues à tabac, gaines, étuis boites (pour armes, instruments de musique, jumelles, bijoux, flacons, cols, chaussures, brosses etc...) et contenants similaires, en cuir naturel, artificiel ou reconstitué, en fibre vulcanisée; en feuilles de matières plastiques artificielles, en carton ou en tissus:	
	A.- Articles de voyage:	
	b) autres.....	90
	B.- Autres.....	90

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
42-03 A, D, E et F	Vêtements et accessoires de vêtement en cuir naturel, artificiel ou reconstitué:	
	A.- Vêtements.....	100
	D.- Autres gants et mouffles.....	90
	E.- Articles de ceinturerie:	
	a) ceintures de sécurité pour tous métiers.....	50
	b) autres.....	90
	F.- Autres accessoires du vêtement.....	90
42-05	Autres ouvrages en cuir naturel, artificiel ou reconstitué:	
	A. - Sous-main autres que ceux du n° 42-02.....	90
	B. - Enveloppes de poufs.....	90
	C. - Albums et porte-photos.....	90
	D. - Lanières pour trépointes de longueur indéterminée.....	50
	E. - Autres.....	90
43-01	Pelleteries brutes.....	140
43-02	Pelleteries tannées ou apprêtées, même assemblées en nappes, sacs, carrés, croix ou présentations similaires ; leurs déchets et chutes, non cousus.....	140
43-03	Pelleteries ouvrées ou confectionnées (fourzures).....	140
43-04	Pelleteries factices, confectionnées ou non.....	100
44-03 A, B, C F	Bois bruts, même écorcés ou simplement dégrossis:	
	A.- Bois de trituration.....	6
	B.- Bois de conifères pour sciage ou placage.....	10
	C.- Bois autres que de conifères, pour sciage ou placage.....	10
	F.- Autres.....	10
44-04	Bois simplement équarris:	
	A.- De conifères.....	10
	B.- Autres.....	10
44-05	Bois simplement sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés, d'une épaisseur supérieur à 5 mm:	
	A.- De conifères.....	10
	B.- Autres.....	10
44-09	Bois feuillards; échelles fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement ; bois en éclisses, lames ou rubans ; bois filés ; bois de trituration en plaquettes ou particules ; copeaux de bois des types utilisés en vinaigrerie ou pour la clarification des liquides ; bois simplement dégrossis ou arrondis, mais non tournés, non courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils et similaires:	
	A.- Bois de trituration en plaquettes ou particules...	10
	B. - Bois filés.....	6
	C. - Autres.....	10

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
44-11	Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières végétales, même agglomérées avec des résines naturelles ou artificielles ou d'autres liants organiques.....	32
44-12	Laine (paille) de bois; farine de bois.....	13
44-13	Bois (y compris les lames ou frises pour parquets, non assemblées) rabotés, rainés, bouvetés, languetés, feuillurés chanfreinés ou similaires:	
	A.- De conifères.....	20
	B.- Autres.....	20
44-14	Bois simplement sciés longitudinalement, tranchés ou déroulés d'une épaisseur égale ou inférieure à 5 mm; feuilles de placage et bois pour contre-plaqués, de même épaisseur.....	13
44-15	Bois plaqués ou contre-plaqués, même avec adjonction d'autres matières ;bois marquetés ou incrustés:	
	A.- Bois marquetés ou incrustés.....	40
	B.- Autres.....	26
44-18	Bois dits " artificiels" ou " reconstitués", formés de copeaux de sciure, de farine de bois ou d'autres déchets ligneux, agglomérés avec des résines naturelles ou artificielles ou d'autres liants organiques, en panneaux, plaques, blocs, et similaires.....	40
44-19	Baguettes et moulures en bois, pour meubles, cadres, décors intérieurs, conduites électriques et similaires.....	80
44-20	Cadres en bois pour tableaux, glaces et similaires.....	80
44-24	Ustensiles de ménage en bois.....	40
44-25 B	Outils, montures et manches d'outils, montures de brosses, manches de balais et de brosses, en bois; formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures en bois:	
	B.- Autres:	
	a) formes pour chaussures.....	32
	b) autres.....	26
44-27	Ouvrages de tabletterie et de petite ébénisterie (boîtes, coffrets, étuis, écrins, plumiers, porte-manteaux, lampadaires et autres appareils d'éclairage, etc...) objets d'ornement, d'étagère et articles de parure, en bois ;parties en bois de ces ouvrages ou objets:	
	A.- Articles destinés au conditionnement des médicaments et produits pharmaceutiques (b).....	50
	B.- Autres.....	100
44-28 A et C	Autres ouvrages en bois:	
	A.- Pavés en bois.....	20
	C.- Autres:	
	a) montures et parties de montures, en bois pour éventails et écrans à main.....	100
	b) autres.....	32

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	
46-03	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme ou confectionnés à l'aide des articles du N° 46-02; ouvrages en luffa:	
	A. - Ouvrages en alfa.....	100
	B. - Eventails et écrans à main ainsi que leurs feuilles présentées isolément.....	100
	C. - Autres.....	100
48-01 C, E, F, G H et I	Papiers et cartons, y compris l'ouate de cellulose, en rouleaux ou en feuilles:	
	C.- Papier et carton kraft, papier de cannelure dit fluting:	
	a) Papier et carton Kraft	6
	b) Papier de cannelure dit fluting,	20
	E.- Papier non coloré, papier coloré ou marbré dans la masse, destinés à la fabrication des panneaux stratifiés (a).....	6
	F.- Papier support de carbone, support de papier autocopiant, et papier diazo pour la fabrication du papier héliographique du N° 37-03:	
	a) Papier support de carbone.....	20
	b) Support de papier autocopiant.....	20
	c) Papier diazo pour la fabrication du papier héliographique du N° 37-03.....	6
	G.- Ouate de cellulose.....	30
	H.- Papiers et cartons formés feuille à feuille (papier à la main).....	45
	I.- Autres:	
	a) Papiers et cartons paille.....	40
	b) Papier filtre pour l'industrie pharmaceutique(b).....	26
	c) Autres.....	40
48-03	Papiers et cartons parcheminés et leurs imitations, y compris le papier dit "cristal", en rouleaux ou en feuilles.....	50
48-04	Papiers et cartons simplement assemblés par collage, non imprégnés ni enduits à la surface, même renforcés intérieurement, en rouleaux ou en feuilles.....	50
48-05	Papiers et cartons simplement ondulés (même avec recouvrement, par collage), crépés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux ou en feuilles:	
	A.- Papiers et cartons simplement ondulés.....	45
	B.- Autres.....	50
48-07	Papiers et cartons couchés, enduits, imprégnés ou colorés en surface (marbrés, indiennés et similaires) ou imprimés (autres que ceux du chapitre 49), en rouleaux ou en feuilles:	
	A.- Papiers et cartons simplement réglés, lignés ou quadrillés.....	50
	B.- Papier pour l'impression et l'écriture.....	20
	C.- Papiers imprégnés, imprimés ou colorés en surface, destinés à la fabrication des panneaux stratifiés (a)..	6

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
48-07 (suite)	D.- Papier carbone..... E.- Autres: a) Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés..... b) Papiers et cartons couchés pour flans de clicherie..... c) Papiers et cartons support photographique, couchés..... d) Papiers et cartons gommés ou adhésifs..... e) Papier poreux de stérilisation..... f) Cartons couchés de matière plastique, en rouleaux de 287 mm de largeur, destinés à la confection d'emballages de lait et comportant, imprimé sur l'une des deux faces, la marque du producteur du lait..... g) Autres.....	32 32 32 32 32 20 32
48-08	- Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier: A.- Destinés à l'industrie pharmaceutique (b)..... B.- Autres.....	12 26
48-11	Papiers de tenture, linocrusta et vitrauphanies.....	100
48-12	Couvre-parquets à supports de papier ou de carton, avec ou sans couche de pâte de linoléum, même découpés.....	40
48-13	Papiers pour duplication et reports, découpés à format, même conditionnés en boîtes (papiers carbone, stencils complets et similaires): A.- Papier carbone..... B.- Stencils..... C.- Autres.....	32 32 32
48-15	Autres papiers et cartons découpés en vue d'un usage déterminé: A.- Papiers quadrillés à usage médical (b)..... B.- Autres.....	32 40
48-16	Boîtes, sacs et autres emballages en papier ou carton; cartonnages de bureau, de magasin et similaires: A.- Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages, en papier ou carton..... B.- Autres.....	60 45
48-18	Registres, cahiers, carnets (de notes, de quittances et similaires), blocs-notes, agendas, sous-main, classeurs, reliures (à feuillets mobiles ou autres) et autres articles scolaires, de bureau ou de papeterie, en papier ou carton; albums pour échantillonnages et pour collections et couvertures pour livres, en papier ou carton:	

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
48-18 (suite)	A.- Albums pour photos.....	60
	B.- Autres.....	40
48-19	Etiquettes de tous genres en papier ou carton, imprimées ou non, avec ou sans illustrations, même gommées :	
	A.- Etiquettes à usage scolaire.....	40
	B.- Vignettes pour médicaments ou produits pharmaceutiques (b).....	32
	C.- Autres.....	40
48-20	Tambours, bobines, busettes, canettes et supports similaires, en pâte à papier, papier ou carton, même perforés ou durcis :	
	A.- Mandrins de 20 à 120 mm de diamètre.....	40
	B.- Autres.....	13
48-21	Autres ouvrages en pâte à papier, papier, carton ou ouate de cellulose :	
	B.- Papiers et cartons perforés pour mécaniques jacquard et similaires.....	13
	C.- Autres :	
	a) éventails et écrans à main, ainsi que leurs montures et feuilles présentées isolément.....	60
	b) autres.....	40
49-01A	Livres, brochures et imprimés similaires, même sur feuillets isolés :	
	A.- Reliés en cuir naturel, artificiel ou reconstitué	
	a) reliés en cuir naturel.....	90
	b) reliés en cuir artificiel ou reconstitué.....	40
49-09	Cartes postales, cartes pour anniversaires, cartes de Noël et similaires, illustrées, obtenues par tous procédés, même avec garnitures ou applications.....	70
50-09A	Tissus de soie, de bourre de soie (schappe) ou de déchets de bourre de soie (bourrette) :	
	A.- Tissus de soie ou de bourre de soie (schappe).....	100
52-02	Tissus de fils de métal, de filés métalliques ou de fils textiles métallisés du N° 52-01, pour l'habillement, l'ameublement et usages similaires.....	42
55-09	Autres tissus de coton :	
Ba	B.- Autres :	
	a) gaze hydrophile à usage médical (a).....	Ex
58-01	Tapis à points noués ou enroulés, même confectionnés.....	
	A.- Tapis de laine.....	140
	B.- Autres.....	140
58-02	Autres tapis, même confectionnés ; tissus dits "kélim" ou "kilim", "schumacks" ou "seumak", karamanie et similaires, même confectionnés :	
A B	A.- Tapis de laine.....	140
	B.- Autres :	
	a) moquettes.....	100
	b) tapis de poils fins ou grossiers.....	140
	c) autres.....	100

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
58-03	Tapisseries tissées à la main (genre Gobelin, Flandres, Aubusson, Beauvais et similaires) et tapisseries à l'aiguille (au petit point, au point de croix etc...) même confectionnées.....	140 80
58-10	Broderies en pièces, en bandes ou en motifs.....	
59-02	Feutres et articles en feutre, même imprégnés ou enduits: A.- Feutres et articles en feutre pour le revêtement du sol ou des murs..... B.- Tapis de feutre..... C.- Autres.....	60 60 32
59-10	Linoléums pour tous usages, découpés ou non ; couvre-parquets consistant en un enduit appliqué sur support de matière textile, découpés ou non.....	50
62-05 A	Autres articles confectionnés en tissus, y compris les patrons de vêtements: A. - Eventails et écrans à main ainsi que leurs feuilles présentées isolément.....	100
66-02	Cannes (y compris les cannes d'alpinistes et les cannes-sièges), fouets, cravaches et similaires.....	70
67-01	Peaux et autres parties d'oiseaux revêtues de leurs plumes ou de leur duvet, plumes, parties de plumes, duvet et articles en ces matières, à l'exclusion des produits du N° 05-07, ainsi que des tuyaux et tiges de plumes, travaillés: A.- Eventails et écrans à main..... B.- Plumeaux et plumasseaux..... C.- Autres.....	100 80 80
67-02	Fleurs, feuillages et fruits artificiels et leurs parties; articles confectionnés en fleurs, feuillages et fruits artificiels.....	80
67-03	Cheveux remis ou autrement préparés ; laine, poils et autres matières textiles, préparés pour la fabrication de postiches et d'articles similaires.....	80
67-04	Postiches (perruques, barbes, sourcils, cils, mèches, etc...) et articles analogues en cheveux, poils ou textiles ; autres ouvrages en cheveux (y compris les résilles et filets).....	100
68-02	Ouvrages en pierres de taille ou de construction, à l'exclusion de ceux du N° 68-01 et de ceux du chapitre 69 ; cubes et dés pour mosaïques: A.- Ouvrages en pierres de taille ou de construction: a) simplement taillés ou sciés à surface plane ou unie..... b) Autrement présentés..... B.- Cubes et dés pour mosaïques.....	100 100 100

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
69-07	<p>Carreaux, pavés et dalles de pavement ou de revêtement, non vernissés ni émaillés:</p> <p>A.- Carreaux non vernissés ni émaillés de pavement ou de revêtement dits communément " Biscuits" ou " Cottoforte" de porosité supérieure à 7 %.....</p> <p>B.- Carreaux non vernissés ni émaillés de pavement ou de revêtement autres que ceux de la sous position A.....</p> <p>C.- autres.....</p>	<p>20</p> <p>50</p> <p>50</p>
69-08	<p>Autres carreaux, pavés et dalles de pavement ou de revêtement</p> <p>A.- Emaillés uniquement en blanc.....</p> <p>B.- Autres:</p> <p>a) Vernissés de couleur blanche.....</p> <p>b) autres.....</p>	<p>23</p> <p>40</p> <p>50</p>
69-10	<p>Eviers, lavabos, bidets, cuvettes de water-closets, baignoires et autres appareils fixes similaires pour usages sanitaires ou hygiéniques:</p> <p>A.- Eviers, lavabos, bidets et cuvettes de water-closets.....</p> <p>B.- Autres.....</p>	<p>50</p> <p>60</p>
69-13	<p>Statuettes, objets de fantaisie, d'amusement, d'ornementation ou de parure.....</p>	<p>100</p>
69-14	<p>Autres ouvrages en matières céramiques:</p> <p>A.- Articles scolaires.....</p> <p>B.- Articles de laboratoire.....</p> <p>C.- Queues de cochons et entonnoirs utilisés dans l'industrie du textile.....</p> <p>D.- Autres.....</p>	<p>50</p> <p>50</p> <p>50</p> <p>100</p>
70-05	<p>Verre étiré ou soufflé dit " verre à vitres", non travaillé (même plaqué en cours de fabrication), en feuilles de forme carrée ou rectangulaire:</p> <p>A. - Verre d'horticulture</p> <p>a) fumé.....</p> <p>b) autre.....</p> <p>B. - Verre athermane, verre antiradiation et verre à faible coefficient de dilatation:</p> <p>a) fumés.....</p> <p>b) autres.....</p> <p>C. - Autres verres colorés, opacifiés ou plaqués:</p> <p>a) fumés.....</p> <p>b) autres.....</p> <p>D. - Autres :</p> <p>a) fumés.....</p> <p>b) autres.....</p>	<p>32</p> <p>13</p> <p>32</p> <p>13</p> <p>32</p> <p>13</p> <p>32</p> <p>13</p>

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
70-06	<p>Verre, coulé ou laminé et "verres à vitres" (même armés ou plaqués en cours de fabrication), simplement durcis ou polis sur une ou deux faces, en plaques, en feuilles de forme carrées ou rectangulaires:</p> <p>A.- Verre à vitres:</p> <p>a) fumé.....</p> <p>b) autre.....</p> <p>B.- Verres armés:</p> <p>a) fumés.....</p> <p>b) autres.....</p> <p>C.- Autres:</p> <p>a) fumés.....</p> <p>b) autres.....</p>	<p>26</p> <p>9</p> <p>40</p> <p>16</p> <p>40</p> <p>16</p>
70-07	<p>Verre coulé ou laminé et "verre à vitres" (dourcis ou polis ou non), découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, ou bien courbés ou autrement travaillés (biseautés, graves, etc...), vitrages isolants à parois multiples ;verres assemblés en vitraux:</p> <p>A. - Verre assemblé en vitraux:</p> <p>a) fumé.....</p> <p>b) autre.....</p> <p>B. - Vitrage isolant à parois multiples:</p> <p>a) fumé</p> <p>b) autre.....</p> <p>C. - Autres verres gravés, peints ou autrement décorés</p> <p>a) fumés.....</p> <p>b) autres.....</p> <p>D. - Autres:</p> <p>a) fumés</p> <p>b) autres.....</p>	<p>60</p> <p>40</p> <p>60</p> <p>40</p> <p>60</p> <p>40</p> <p>60</p> <p>40</p>
70-08	<p>Glaces ou verres de sécurité, même façonnés, consistant en verres trémpés ou formés de deux ou plusieurs feuilles contre-collées:</p> <p>A. - En verre trempé et émaillé:</p> <p>a) fumé</p> <p>b) autre... ..</p> <p>B. - En verre trempé, non émaillé:</p> <p>a) fumé</p> <p>b) autre... ..</p> <p>C. - En verre formé de deux ou plusieurs feuilles contre-collées:</p> <p>a) fumé</p> <p>b) autre... ..</p>	<p>50</p> <p>26</p> <p>50</p> <p>26</p> <p>50</p> <p>26</p>

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
70-09	Miroirs en verre, encadrés ou non, y compris les miroirs rétroviseurs:	
	A.- Miroirs rétroviseurs.....	60
	B.- Autres.....	100
70-13 B	Objets en verre pour le service de la table, de la cuisine, de la toilette, pour le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, à l'exclusion des articles du N° 70-19:	
	B.- En cristal.....	100
70-14 A	Verrerie d'éclairage, de signalisation et d'optique commune:	
	A.- Appareil d'éclairage et leurs parties autres que les verres pour lustrerie:	
	a) lustres en cristal.....	100
	b) autres.....	23
70-19	Perles de verre, imitations de perles fines et de pierres gemmes et articles similaires de verroterie; cubes, dés, plaquettes, fragments et éclats (même sur support), en verre, pour mosaïques et décorations similaires; yeux artificiels en verre, autres que de prothèse, y compris les yeux pour jouets objets de verroterie; objets de fantaisie en verre travaillé au chalumeau (verre filé).....	100
70-21	Autres ouvrages en verre.....	50
71-01	Perles fines brutes ou travaillées, non serties ni montées, même enfilées pour la facilité du transport, mais non assorties	120
71-02 B et C	Pierres gemmes (précieuses ou fines) brutes, taillées ou autrement travaillées, non serties ni montées, même enfilées pour la facilité du transport, mais non assorties:	
	B.- Diamants autres que les diamants industriels.....	140
	C.- Autres.....	140
71-03 B	Pierres synthétiques ou reconstituées, brutes, taillées ou autrement travaillées, non serties ni montées, même enfilées pour la facilité du transport, mais non assorties:	
	B.- Autres.....	70
71-04	Egrisés et poudres de pierres gemmes et de pierres synthétiques	70
71-05	Argent et alliages d'argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), bruts ou mi-ouvrés.	
	A.- Bruts (en masses, lingots, grenailles...); argent natif	23
	B.- Cannelilles et paillettes.....	100
	C.- Autres:	
	a) Alliages utilisés comme brasures.....	20
	b) autres.....	100

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
71-07	<p>Or et alliages d'or (y compris l'or platine) bruts ou mi-ouvrés:</p> <p>A.- Or en lingets :</p> <p>a) Or fin acheté par la B.C.T. pour le compte des artisans bijoutier.....</p> <p>b) or monétaire importé par la Banque Centrale de Tunisie</p> <p>c) autres.....</p> <p>B.- Autres :</p> <p>a) or destiné à l'usage médical chirurgical.....</p> <p>b) autres.....</p>	<p>6</p> <p>Ex</p> <p>6</p> <p>20</p> <p>100</p>
71-08	Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, brut ou mi-ouvré.....	100
71-09	Platine et métaux de la mine du platine et leurs alliages, bruts ou mi-ouvrés :	
	A.- Platine et alliages de platine bruts, en masses, lingets ou grenailles.....	100
	B.- Autres	
	a) alliages utilisés comme mesures (tels que les alliages palladium-argent, palladium cuivre, palladium).....	20 100
	b) autres.....	100
71-10	Plaqué ou doublé de platine ou de métaux de la mine du platine sur métaux communs ou sur métaux précieux, brut ou mi-ouvré....	100
71-11	Cendres d'orfèvre, et autres déchets et débris de métaux précieux	100
	A.- D'argent de platine et des métaux de la mine du platine	100
	B.- D'or.....	100
71-12	Articles de bijouterie et de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux...	140
71-13	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux.....	140
71-14	Autres ouvrages en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux.....	140
73-15	Ouvrages en perles fines, en pierres gemmes ou en pierres synthétiques ou reconstituées.....	140
73-17	Tubes et tuyaux en fonte.....	13
73-18	Tubes et tuyaux (y compris leurs ébauches) en fer ou en acier, à l'exclusion des articles du N° 73-19 :	
	A.- Tubes et tuyaux soudés :	
	a) tubes ronds serruriers de 20 à 32 mm de diamètre extérieur.....	20
	b) tubes ronds iso, série légère, dits tubes gaz, même galvanisés de 12 à 102 mm de diamètre intérieur et de 17 à 114 mm de diamètre extérieur.....	20 6
	c) tubes à raccords rapides dits d'irrigation.....	6

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
73-18 (suite)	a) tubes de rallonge pour appareils de forage et de sondage (b)..... e) tubes destinés à la fabrication des serres..... f) autres..... B.- Tubes et tuyaux non soudés : a) tubes de rallonge pour appareils de forage et de sondage(b)..... b) autres..... C.- Ebauches de tubes et de tuyaux.....	6 6 13 6 13 6
73-20	Accessoires de tuyauterie en fonte, fer ou acier (raccords, coudes, joints, manchons, brides, etc...) : A.- Accessoires pour tubes et tuyaux à raccord rapides d'un diamètre intérieur supérieur ou égal à 69mm..... B.- Accessoires pour tubes de rallonge pour appareils de forage ou de sondage(b)..... C.- Autres.....	16 16 23
73-25	Câbles, cordages, tresses, élingues et similaires, en fils de fer ou d'acier, à l'exclusion des articles isolés pour l'électricité	23
73-29	Chaines, chainettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier: A.- Chaines et chainettes de transmission et leurs parties B.- Chaines et chainettes autres que celles de transmission et leurs parties : a) Chaines en acier soudé, dont le diamètre du fil des maillons varie de 5 à 13mm..... b) autres.....	13 32 26
73-32	Boulons et écrous (filetés ou non), tire-fond, vis, pitons et crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et articles similaires de boulonnerie et dévisserie en fonte, fer ou acier; rondelles (y compris les rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort) en fer ou en acier : A.- Crochets et pitons à pas de vis..... B.- Vis à bois ou à métaux..... C.- Boulons peuliers, boulons de charrues, boulons à tête hexagonale: a) boulons à ergot pour charrues..... b) autres..... D.- Rivets..... E.- Autres.....	20 32 26 32 32 20
73-37	Chaudières (autres que celles du N°84-01) et radiateurs, pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fonte, fer ou acier; générateurs et distributeurs d'air chaud (y compris ceux pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné), à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur, et leurs parties, en fonte, fer ou acier.....	26

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
73-40 Da)	Autres ouvrages en fonte, fer ou acier : D.- Autres : a) Boites à poudre ou à fards (poudriers), bonbonnières étuis à cigarettes, boites de poche, étuis à lunettes et à fards, articles similaires non gainés.....	100
74-18	Articles de ménage, d'hygiène et d'économie domestique et leurs parties, en cuivre.....	100
74-19 A	Autres ouvrages en cuivre : A.- Boites à poudre ou à fards (poudriers), bonbonnières, étuis à cigarettes, boites de poche, étuis à fards, articles similaires non gainés.....	140
76-16 A	Autres ouvrages en aluminium : A.- Boites à poudre ou à fards (poudriers), bonbonnières, étuis à cigarettes, boites de poche, étuis à fards, articles similaires non gainés.....	140
80-06	Autres ouvrages en étain A.- Articles de ménage..... B.- Autres.....	100 45
82-02	Scies à main, lames de scies de toutes sortes (y compris les fraises-scies et les lames non dentées pour le sciage).....	32
82-03	Tenailles, pinces, brucelles et similaires, même coupantes; clés de serrage; emporte-pièces, coupe tubes, coupe-boulons et similaires, cisailles à métaux, limes et râpes, à main.....	32
82-04	Autres outils et outillages à main, à l'exclusion des articles repris dans d'autres positions du présent chapitre; enclumes, étaux, lampes à souder, forges portatives, meules avec bâtis, à main ou à pédale et diaments de vitriers : A.- Outils domestiques autres que ceux du n° 82-08 (fers à repasser, fers à friser, ouvre-boites, case-noix, etc..)..... B.- Autres.....	32 32
82-06	Couteaux et lames tranchantes pour machines et pour appareils mécaniques : A.- Couteaux et lames pour machines agricoles..... B.- Couteaux et lames pour machines et appareils domestiques..... C.- Autres.....	26 32 26
82-11 A	Rasoirs et leurs lames (y compris les ébauches en bandes) : A.- Rasoirs : a) rasoirs à manche ou à menture en ivoire, nacre, écaille, ambre, ambroïde ou en métaux communs dorés ou argentés..... b) Autres.....	140 13

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
82-13 A	Autres articles de coutellerie (y compris les sécateurs, ten- deuses, fendoirs, couperets, hacheurs de bouchers et d'office et coupe-papier); outils et assortiments d'outils de manucures, de pédicures et analogues (y compris les limes à ongles): A.- Outils de manucure, de pédicures et analogues y compris les limes à ongles.....	60
83-01 A	Serrures (y compris les fermeirs et montures-fermeirs comportant une serrure), verrous et cadenas, à clefs, à secret ou électri- ques, et leurs parties, en métaux communs; clés pour ces artic- les en métaux communs: A.- Ebauches de clés.....	20
83-03	Coffres-forts, portes et compartiments blindés pour chambres- fortes, coffrets et cassettes de sûreté et articles similaires, en métaux communs:..... A.- Articles complets..... B.- Parties et pièces détachées.....	40 40
83-06	Statuettes et autres objets d'ornement d'intérieur, en métaux communs; cadres pour photographies, gravures et similaires, en métaux communs; miroiterie en métaux communs: A.- Statuettes..... B.- Médailles de sport..... C.- Autres: a) Médailles autres que de sport..... b) Objets d'ornement..... c) Cadres pour photographies, gravures et similaires d) Miroiterie.....	140 80 140 140 100 100
83-07 B et C	Appareils d'éclairage, articles de lampisterie et de lustrerie, ainsi que leurs parties non électriques, en métaux communs: B.- Appareils à source lumineuse électrique équipés ou non électriquement et leurs parties non électriques: I.- Appareils: a) Lustres en étain..... b) Lustres en autres métaux..... c) autres..... II.- Parties et pièces détachées..... C.- Parties métalliques de lustres, destinées au montage après une série d'ouvrages complémentaires (cou- pe, limage, façonnage, pelissage, perçage, soudure, chromage, vernissage, etc.....)	80 80 80 50 50
83-09	Fermeirs, montures-fermeirs, boucles, boucles-fermeirs, agrafes, crochets, osillets et articles similaires en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie et pour toutes con- fections ou équipements; rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs; perles et paillettes découpées en métaux communs: A.- Perles et paillettes découpées, en métaux communs... B.- Autres.....	80 20
83-14	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-réclames, pla- ques-adresses et autres plaques analogues, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs.....	55

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
84-06 A et E	Moteurs à explosion ou à combustion interne, à pistons : A.- Moteurs pour automobiles et motocycles..... E.- Autres moteurs : I) moteurs amovibles, type hors-bord : a) d'une puissance inférieure ou égale à 5CV..... b) d'une puissance supérieure à 5 CV et inférieure à 25 CV..... c) d'une puissance égale ou supérieure à 25 CV.... II) autres.....	42 50 70 100 32
84-12	Groupes pour le conditionnement de l'air, comprenant, réunis en un seul corps, un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité : A.- Appareils..... B.- Parties et pièces détachées.....	42 42
84-15 C	Matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre : C.- Congélateurs-conservateurs à usage domestique.....	60
84-17BI	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement, pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température, telles que le chauffage, la cuisson, la terréfaction, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation, le refroidissement, etc..., à l'exclusion des appareils domestiques; chauffe-eau et chauffe-bains non électriques : B.- Autres appareils et dispositifs : I.- Appareils et dispositifs destinés à l'équipement des laboratoires médicaux (b) : a) Appareils..... b) Parties et pièces détachées.....	3 3
84-18 A	Centrifugeuses et essoreuses centrifuges; appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz : A.- Centrifugeuses destinées à l'équipement des laboratoires médicaux : (b) a) appareils..... b) parties et pièces détachées.....	3 3
84-19 A	Machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles et autres récipients; à remplir, fermer, étiqueter ou capsuler les bouteilles, boîtes, sacs et autres contenants; à emballer les marchandises; appareils à gazéifier les boissons; appareils à laver la vaisselle : A.- Machines à laver la vaisselle : I. Machines : a) à usage domestique..... b) autres qu'à usage domestique..... II. Parties et pièces détachées.....	100 50 50

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
84-20 B	Appareils et instruments de pesage, y compris les balances et balances à vérifier les pièces usinées, mais à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 5cg et moins; poids pour toutes balances : B.- Autres I.- Appareils : a) pése-personnes..... b) autres..... II.- Poids et parties et pièces détachées.....	60 40 40
84-40	Machines et appareils pour le lavage, le nettoyage, le séchage, le blanchiment, la teinture, l'apprêt et le finissage des fils, tissus et ouvrages en matières textiles(y compris les appareils à lessiver le linge, repasser et presser les confections, enrouler, plier, couper ou denteler les tissus), machines pour le revêtement des tissus et autres supports en vue de la fabrication de couvre-parquets, tels que le linoléum, etc...; machines des types utilisés pour l'impression des fils, tissus, feutre, cuir, papier de tenture, papier d'emballage et couvreparquets (y compris les planches et cylindres gravés pour ces machines). A.- Machines et appareils à laver à usage domestique : I- Machines et appareils : a) d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec inférieure à 2,5kgs..... b) d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec comprise entre 2,5 kgs et 6kgs..... II - Parties et pièces détachées..... B.- Machines, appareils et presses à repasser, à usage domestique : a) machines, appareils et presses b) parties et pièces détachées..... C.- Autres machines et appareils : a) machines et appareils b) parties et pièces détachées.....	42 70 42 70 70 6 6
84-51A	Machines à écrire ne comportant pas de dispositif de totalisation; machines à authentifier les chèques : A.- Machines à écrire.....	30
84-52	Machines à calculer; machines à écrire dites "comptables", caisses enregistreuses, machines à affranchir, à établir les tickets et similaires, comportant un dispositif de totalisation : A.- Calculatrices électriques de poche combinées avec une montre, un récepteur de Radio-diffusion ou autres appareils incorporés..... B.- Autres.....	60 30
84-54	Autres machines et appareils de bureau (duplicateurs hectographiques ou à stencils, machines à imprimer les adresses, machines à trier, à compter et à encartoucher les pièces de monnaie, appareils à tailler les crayons, appareils à perforer et agraffer, etc....)	20

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
84-58	Appareils de vente automatiques dont le fonctionnement ne repose pas sur l'adresse ou le hasard, tels que distributeurs automatiques de timbres-poste, cigarettes, chocolats, comestibles, etc : A.- Appareils..... B.- Parties et pièces détachées.....	140 140
84-63	Arbres de transmission, manivelles et vilbrequins, paliers et coussinets, engrenages et roues de friction, réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, volants et poulies (y compris les poulies à moufles), embrayages, organes d'accouplement (manchons, accouplements élastiques, etc....) et joints d'articulation (de cardan, d'oldham, etc..) : A.- Articles complets..... B.- Parties et pièces détachées.....	20 20
84-64	Joints métalloplastiques; jeux ou assortiments de joints de composition différente pour machines, véhicules et tuyauteries, présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues.....	23
85-03	Piles électriques : A.- Piles : a) piles sèches..... b) autres..... B.- Parties et pièces détachées.....	40 42 42
85-04	Accumulateurs électriques : A.- Accumulateurs : a) au plomb..... b) Autres..... B.- Parties et pièces détachées.....	32 32 13
85-06	Appareils électromécaniques (à moteur incorporé) à usage domestique : A.- Aspirateurs de poussières et cireuses à parquets.. B.- Hottes aspirantes et ventilateurs d'appartements.. C.- Broyeurs et mélangeurs pour aliments ; presse-fruits..... D.- Autres appareils..... E.- Parties et pièces détachées.....	50 50 50 50 50
85-07	Rasoirs et tondeuses électriques à moteur incorporé : A.- Rasoirs et tondeuses..... B.- Parties et pièces détachées.....	60 60

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
85-08	<p>Appareils et dispositifs électriques d'allumage et de démarrage pour moteurs à explosion ou à combustion interne (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage et de chauffage, démarreurs, etc..) ; génératrices (dynamos et alternateurs) et joncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs :</p> <p>A.- Dispositifs et appareils.....</p> <p>B.- Parties et pièces détachées.....</p>	<p>32</p> <p>32</p>
85-09	<p>Appareils électriques d'éclairage et de signalisation, essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques, pour cycles et automobiles :</p> <p>A.- Appareils.....</p> <p>B.- Parties et pièces détachées.....</p>	<p>32</p> <p>32</p>
85-12 AI	<p>Chauffe-eau, chauffe-bains et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux et pour autres usages similaires; appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, etc) fer à repasser électriques ; appareils électrothermiques pour usages domestiques; résistances chauffantes, autres que celles du n° 85-24 :</p> <p>A.- Chauffe-eau, chauffe-bains, et appareils électriques pour le chauffage des locaux pour usages domestiques :</p> <p>I.- Importés en parties et pièces détachées destinées au montage : (a)</p> <p>a) chauffe-eau électrosolaire.....</p> <p>b) autres.....</p>	<p>20</p> <p>23</p>
85-13 B	<p>Appareils électriques pour la téléphonie et la télégraphie par fil, y compris les appareils de télécommunication par courant porteur :</p> <p>B.- Autres :</p> <p>I - Appareils :</p> <p>a) Appareils pour la téléphonie à caractère ornemental en pierre dur, en bois, en ivoire ou en métaux communs plaqués ou doublés de métaux précieux.....</p> <p>b) Autres.....</p> <p>II - Parties et pièces détachées.....</p>	<p>140</p> <p>19</p> <p>19</p>
85-14	<p>Microphones et leurs supports, haut-parleurs et amplificateurs électriques de basse fréquence :</p> <p>A.- Appareils y compris les supports pour microphone.....</p> <p>B.- Parties et pièces détachées.....</p>	<p>20</p> <p>20</p>

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
85-15 A et Ba	<p>Appareils de transmission et de réception pour la radio-téléphonie et la radiotélégraphie, appareils d'émission et de réception pour la radiodiffusion et la télévision (y compris les récepteurs combinés avec un appareils d'enregistrement ou de reproduction du son) et appareils de prise de vues pour la télévision; appareils de radioguidage, de radiodétection, de radiosondage et de radiotélécommande:</p> <p style="text-align: center;">A.- Récepteurs de télévision :</p> <p>I.- Récepteurs de télévision, autres que ceux du N° 85-15AII combinés ou non avec un phonographe, un tourne-disque un récepteur de radio-diffusion ou autres appareils incorporés.....</p> <p>II.- Récepteurs domestiques de télévision (de table portatifs ou non) ne comportant ni phonographes ni tourne-disques ni récepteurs de radiodiffusion ou autres appareils incorporés.</p> <p>a) importés montés.....</p> <p>b) importés non assemblés à l'exclusion des coffrets et meubles en bois (a).....</p> <p>III.- Parties et pièces détachées :</p> <p>a) Coffrets et meubles en bois.....</p> <p>b) Antennes complètes ou jeux complets d'antennes.....</p> <p>c) Autres parties et pièces détachées.....</p> <p>B.- Récepteurs de radiodiffusion, même combinés avec un phonographe, un tourne-disques ou autres appareils incorporés</p> <p>a) Portatifs à piles ou pile-secteur, non combinés, importés non assemblés (a).....</p>	<p>70</p> <p>50</p> <p>26</p> <p>50</p> <p>15</p>
85-21	<p>Lampes, tubes et valves électroniques (à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode, autres que ceux du N° 85-20), tels que lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz (y compris les tubes redresseurs à vapeur de mercure), tubes cathodiques, tubes et valves pour appareils de prise de vues en télévision, etc...; cellules photo-électriques; cristaux piézo-électriques montés; diodes, transistors et dispositifs similaires à semi conducteur; diodes émettrices de lumière; micro structures électroniques:</p> <p>A.- Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision...</p> <p>B.- Autres lampes, tubes et valves électroniques (y compris les tubes pour appareils de prise de vues en télévision).....</p> <p>C.- Diodes, transistors et dispositifs à semi-conducteur; diodes émettrices de lumière; cellules photo-électriques (y compris les photodiodes et les phototransistors).....</p> <p>D.- Microstructures électroniques.....</p> <p>E.- Cristaux piézo-électriques montés.....</p> <p>F.- Parties et pièces détachées.....</p>	<p>13</p> <p>13</p> <p>13</p> <p>13</p> <p>13</p> <p>13</p>
85-23	<p>Fils, tresses, câbles (y compris les câbles coaxiaux) bandes, barres et similaires, isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion:</p>	

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
	A.- Câbles.....	16
	B.- Autres.....	16
85-25	Isolateurs en toutes matières.....	16
87-02	Voitures automobiles à tous moteurs, pour le transport des personnes (y compris les voitures de sport et les trolley bus) ou des marchandises:	
	A.- Voitures pour le transport des personnes (y compris les voitures mixtes), autres que les véhicules pour le transport en commun:	
	I.- <u>A MOTEUR A EXPLOSION.</u>	
	a) d'une puissance inférieure ou égale à 4 CV.....	23
	b) d'une puissance égale à 5 CV.....	23
	c) d'une puissance égale à 6 CV.....	42
	d) d'une puissance égale à 7 CV.....	52
	e) d'une puissance égale à 8 CV.....	75
	f) d'une puissance égale à 9 CV.....	80
	g) d'une puissance égale à 10 CV.....	95
	h) d'une puissance égale à 11 CV.....	107
	i) d'une puissance égale à 12 CV.....	120
	j) d'une puissance égale à 13 CV.....	140
	k) d'une puissance égale à 14 CV.....	150
	l) d'une puissance égale à 15 CV. ou 16 CV.....	180
	m) d'une puissance égale à 17 CV et plus.....	200
87-02	II. - <u>A MOTEUR A COMBUSTION INTERNE:</u>	
A et C	a) d'une puissance égale ou inférieure à 5CV.....	40
	b) d'une puissance égale à 6 CV.....	60
	c) d'une puissance égale à 7 CV.....	90
	d) d'une puissance égale à 8 CV.....	100
	e) d'une puissance égale à 9 CV.....	120
	f) d'une puissance égale à 10 CV.....	145
	g) d'une puissance égale à 11 CV.....	160
	h) d'une puissance égale à 12 CV.....	185
	i) d'une puissance égale ou supérieure à 13 CV...	190
	C.- Voitures pour le transport des marchandises:	
	I.- Basculeurs (dumpers):	
	a) d'une capacité inférieure ou égale à 2 M3.....	26
	b) autres.....	6
	II.- Fourgonnettes d'une charge utile inférieure à 500 kg.....	32
	III.- Véhicules en chassis-cabines dont la charge utile est:	
	a) comprise entre 500 et 1250 Kg inclus.....	32
	b) comprise entre 1250 et 3000 Kg inclus.....	30
	c) comprise entre 3000 et 5000 Kg inclus.....	26
	d) comprise entre 5000 et 10 000 inclus.....	20
	e) supérieure à 10 000 Kg.....	13
	IV.- Autres véhicules.....	32

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
87-06	Parties, pièces détachées et accessoires des véhicules automobiles repris aux N°s 87-01 à 87-03 inclus: A.- Parties, pièces détachées et accessoires des véhicules automobiles repris au N° 87-02 destinées exclusivement au montage (b)..... B.- Autres.....	 20 38
87-07	Chariots automobiles des types utilisés dans les usines, les entrepôts, les ports, les aéroports, pour le transport sur de courtes distances ou la manutention des marchandises (chariots-porteurs, chariots-gerbeurs, chariots-cavaliers, par exemple); chariots-tracteurs du type utilisé dans les gares ;leurs parties et pièces détachées: A.- Chariots..... B.- Parties et pièces détachées.....	 6 6
87-09	Motocycles et vélocipèdes avec moteur auxiliaire ,avec ou sans side-car ;side-cars pour motocycles et tous vélocipèdes, présentés isolément: A.- Motocycles et vélocipèdes importés à l'état monté : I. Utilitaires..... II. Autres: a) d'une cylindrée inférieure à 50 cm ³ : 1) Vélocipède avec moteur auxiliaire et pédalier.. 2) Autres..... b) d'une cylindrée comprise entre 50 et 125 cm ³ : 1) Scooter..... 2) Autres..... c) d'une cylindrée supérieure à 125 cm ³ B.- Motocycles et vélocipèdes importés en parties et pièces détachées, destinés au montage (a)..... C.- Side-cars présentés isolément.....	 26 26 100 40 140 180 13 26
87-14 C	Autres véhicules non automobiles et remorques pour tous véhicules leurs parties et pièces détachées: C.- Parties et pièces détachées: a) destinées à la fabrication ou le montage des remorques et semi-remorques (b)..... b) autres.....	 13 26
88-02	Aérodynes (avions, hydravions, cerfs-volants, planeurs, antogyrès, hélicoptères, ornithoptères etc...); rotochutes: A.- Rotochutes; aérodynes à usage militaire , agricole ou pour le transport Commercial , la formation professionnelle ou la lutte contre l'incendie..... B.- Autres.....	 Ex 20

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
88-04 B	Parachutes et leurs parties, pièces détachées et accessoires: B.- Parties, pièces détachées et accessoires.....	Ex
89-01 Ba	Bâteaux non repris ci-après: B.- Autres: a) Bâteaux de plaisance et de sport.....	140
90-03	Montures de lunettes, de lorgnons, de face-à-main et d'articles similaires et parties de montures: A.- Tiges et charnières pour montures de lunettes B.- Autres.....	12 19
90-04 A	Lunettes (correctrices, protectrices ou autres) lorgnons, face-à-main et articles similaires: A.- Lunettes solaires.....	26 60
90-05	Jumelles et longues-vues, avec ou sans prismes.....	60
90-07 A, C et	Appareils photographiques; appareils et dispositifs, y compris les lampes et tubes, pour la production de la lumière-éclair en photographie, à l'exclusion des lampes et tubes à décharge du N° 85-20: A.- Appareils photographiques..... C.- Autres..... D.- Parties, pièces détachées et accessoires des sous-positions A et C.....	50 50 50
90-08	Appareils cinématographiques (appareils de prise de vues et de prise de son, même combinés, appareils de projection avec ou sans reproduction du son): A.- Appareils..... B.- Parties, pièces détachées et accessoires.....	32 32
90-09	Appareils de projection fixe; appareils d'agrandissement/ou de réduction photographiques.. A.- Appareils..... B.- Parties, pièces détachées et accessoires.....	32 32
90-19	Appareils d'orthopédie (y compris les ceintures médico-chirurgicales); articles et appareils pour fractures (attelles, gouttières et similaires); articles et appareils de prothèse dentaire, oculaire ou autre; appareils pour faciliter l'audition aux sourds et autres appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité:	

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
90-19 (suite)	A.- Appareils pour faciliter l'audition aux sourds. B.- Chaussures orthopédiques C.- Articles et appareils de prothèse dentaire en métaux précieux ou plaqués ou doublés de mé- taux précieux..... D.- Autres.....	Ex Ex 6 Ex
90-23 B	Densimètres, aréomètres, pèse-liquides et instruments similaires, thermomètres, pyromètres, baromètres, hygrom- ètres et psychromètres, enregistreurs ou non, même com- binés entre eux: B.- Autres: a) à caractère ornemental..... b) autres	50 6
91-01	Montres de poche, montres-bracelets et similaires (y com- pris les compteurs de temps des mêmes types): A.- En métaux précieux..... B.- En plaques ou doublés de métaux précieux..... C.- En autres matières.....	70 60 50
91-02	Pendulettes et réveils à mouvement de montre: A.- En métaux précieux ou plaqués ou doublés de métaux précieux..... B.- en autres matières.....	60 50
91-03	Montres de tableaux de bord et similaires pour automobi- les, aérodynes, bateaux et autres véhicules.....	40
91-04	Horloges, pendules, réveils et appareils d'horlogerie similaires à mouvement autre que de montre: A.- Pendules murals à poids ou à ressort, horloges électriques..... B.- Autres : a) avec cage en métaux précieux ou plaqué ou doublés de métaux précieux..... b) autres.....	50 50 50
91-05	Appareils de contrôle et compteurs de temps à mouvement d'horlogerie ou à moteur synchrone(enregistreurs de présen- ce, horodateurs, contrôleurs de rondes, minutiers, compteurs de secondes etc...) :.....	20
91-06	Appareils munis d'un mouvement d'horlogerie ou d'un moteur synchrone permettant de déclencher un mécanisme à temps donné (interrupteurs horaires, horloges de commutation, etc...).....	20
91-07	Mouvements de montres terminés.....	30
91-08	Autres mouvements d'horlogerie terminés.....	30
91-09	Boîtes de montres du n° 91-01 et leurs parties: A.- En métaux précieux..... B.- En plaqués ou doublés de métaux précieux..... C.- En autres matières.....	60 40 30

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
91-10	Cages et cabinets d'appareils d'horlogerie et leurs parties : A.- En métaux précieux ou plaqués ou doublés de métaux précieux..... B.- En autres matières.....	46 30
91-11	Autres fournitures d'horlogerie.....	20
92-01	Pianos(même automatiques, avec ou sans clavier); clavecins et autres instruments à cordes à clavier; harpes(autres que les harpes éoliennes).....	60
92-02	Autres instruments de musique à cordes.....	60
92-03	Orgues à tuyaux; harmoniums et autres instruments similaires à clavier et à anches libres métalliques.....	60
92-04	Accordéons et concertinas; harmonicas à bouche.....	60
92-05	Autres instruments de musique à vent.....	60
92-06	Instruments de musique à percussion (tambours, caisses, xylophones, métallophones, cymbales, castagnettes, etc....).	60
92-07	Instruments de musique électromagnétiques, électrostatiques électroniques et similaires(pianos, orgues, accordéons, etc.	60
92-08	Instruments de musique non repris dans une autre position du présent chapitre (orchestrions, orgues de barbarie, boîtes à musique, oiseaux-chanteurs, scies musicales, etc...); appeaux de tout genre et instruments d'appel et de signalisation à bouche (cornes d'appel, sifflets, etc....).....	60
92-11	Phonographes, machines à dicter et autres appareils d'enregistrement et de reproduction du son, y compris les tourne-disques, les tourne-films et les tourne-fils, avec ou sans lecteur de son ; appareils d'enregistrement ou de reproduction des images et du son en télévision.....	40
92-12 A et C	Support de son pour les appareils du N°92-11 ou pour enregistrements analogues : disques, cylindres, cires, bandes, films, fils, etc...préparés pour l'enregistrement ou enregistrés; matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques : A.- Support préparés pour l'enregistrement du son ou de l'image mais non enregistrés(cires, disques, films, etc....) C.- Autres supports : a) supports magnétiques pour le traitement automatique de l'information (bandes, diskettes, disk-packs etc....) b) autres.....	30 30 30

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
92-13	Autres parties, pièces détachées et accessoires des appareils repris au N° 92-11.....	40
95-05 B	Ecaille, nacre, ivoire, os, corne, bois d'animaux, corail naturel ou reconstitué et autres matières animales à tailler, travaillés (y compris les ouvrages) : B.- Autres : a) Ecaille, nacre, ivoire et os travaillés (y compris les ouvrages)..... b) autres.....	140 26
96-05	Houppes et houppettes à poudre et similaires en toutes matières.....	90
97-05	Articles pour divertissements et fêtes, accessoires de cottillon et articles-surprises; articles et accessoires pour arbres de Noël et articles similaires pour fêtes de Noël (arbres de Noël artificiels, crèches, garnies ou non, sujets et animaux pour crèches, sabots, bûches, Père-Noël, etc...).	80
98-03	Porte-plumes, stylographes et porte-mines; porte-crayon et similaires; leurs pièces détachées et accessoires (protège-pointes, agrafes etc...) à l'exception des articles des N°s 98-04 et 98-05 : A) En métaux précieux ou plaqués ou doublés de métaux précieux..... B) - Autres.....	140 13
98-04	Plumes à écrire et pointes pour plumes : A.- En métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux sur métaux communs..... B.- Autres.....	140 13
98-10	Briquets et allumeurs (mécaniques, électriques, à catalyseurs, etc...) et leurs pièces détachées, autres que les pierres et les mèches : A.- En métaux précieux ou plaqués ou doublés de métaux précieux..... B.- Allumeurs en autres matières..... C.- Autres.....	140 50 70
98-11	Pipes (y compris les ébauchons et les têtes); fume-cigare et fume-cigarette, bouts, tuyaux et autres pièces détachées.....	100
98-12	Peignes à coiffer, peignes de coiffure, barrettes et articles similaires.....	50
98-14	Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures.....	100

NUMEROS	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX des droits en tarif minimum %
98-15	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, ainsi que leurs parties (à l'exclusion des ampoules en verre) : A.- Bouteilles et récipients montés..... B.- Parties et pièces détachées.....	20 20
98-16	Mannequins et similaires, automates et scènes animées pour étalages.....	40

TEXTES DES RENVOIS

I.- Renvoi (a) pour les chapitres 13 ; 40 et 55

Renvoi (b) pour les Chapitres 17 ; 33 ; 39 ; 44 et 48

Renvoi (c) pour les chapitres 27 et 38

L'admission dans cette sous position est réservée aux produits importés par la Pharmacie Centrale de Tunisie et les entreprises industrielles agréées pour la fabrication des produits pharmaceutiques.

Ces entreprises doivent figurer comme destinataires réels sur les déclarations de mises à la Consommation et souscrire des engagements de non cession en l'état des produits importés, à l'appui de ces déclarations.

II.- Renvoi (b) pour le chapitre 37

Renvoi (b) pour les chapitre 28 et 84

A l'appui de la déclaration d'importation, il doit être produit une attestation délivrée par le Ministère de la Santé Publique.

III.- Renvoi (a) pour le chapitre 48

L'admission dans cette sous position est réservée aux produits importés par les entreprises industrielles agréées pour la fabrication des panneaux stratifiés.

Ces entreprises doivent figurer comme destinataires réels sur les déclarations de mises à la consommation et souscrire des engagements de non cession en l'état des produits importés, à l'appui des ces déclarations.

IV.- Renvoi (b) pour le chapitre 73

L'admission dans cette sous position est subordonnée à la production d'une attestation délivrée par le Ministère d'Economie Nationale, Direction des Mines et de l'Energie, certifiant que le matériel importé est susceptible d'être utilisé à des travaux de sondage et de forage.

V.- Renvoi (b) pour le chapitre 87

L'admission dans cette sous position est réservée aux parties et pièces détachées dont la nomenclature est fixée par arrêté du Ministre de l'Economie Nationale.

VI.- Renvoi (b) pour le chapitre 12

Les produits repris dans cette sous position sont exemptés du droit de douane sur production d'une attestation délivrée par le Ministère de l'Agriculture précisant qu'ils sont destinés exclusivement à l'ensemencement. Cette attestation doit comporter l'engagement par l'importateur de n'utiliser sous les peines de droit ces produits qu'aux fins pour lesquelles l'exemption est accordée.